

Date de convocation :
05 décembre 2024

Date d'affichage :
05 décembre 2024

Nombre de
conseillers
En exercice : 19
Présents : 12
Votants : 16

L'an deux mille vingt-quatre le dix décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Erme Outre et Ramecourt, s'est réuni après convocation, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur NORMAND Alain, Maire.

Étaient présents : M. BÉZIERS Laurent - Mme CAUJOLLE Sandrine - Mme DEHOVE Claude - Mme DIEN-BRÉANT Céline - Mme GILLET Nadine - M. NORMAND Alain - M. RAULIN Patrick - M. REMY Michel - M. THIRAULT Alexis - M. THIRAULT Damien - M. UGOLETTI Olivier - Mme VARUTTI Emilie.

Absents excusés : M. COINTE Frédéric (Pouvoir à M. RAULIN Patrick) - M. GOSSET Cyril (Pouvoir à M. THIRAULT Alexis) - M. LECUYER Damien - Mme LOUIS Chantal (Pouvoir à Mme DEHOVE Claude) - Mme REMY Élisabeth (Pouvoir à M. NORMAND Alain) - Mme THÉPAUT Chrystel.

Absents : Mme REGNIER Aurélia.

M. THIRAULT Alexis a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

72 - 2024
CRÉATION DE
POSTES

Le Maire rappelle au conseil que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Il informe que suite à la proposition du Centre de Gestion et à son avis favorable, certains personnels de la commune éligibles à un avancement de grade vont être promu à cet avancement avec effet au 01 janvier 2025.

Il est donc nécessaire de créer 2 postes d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet, 1 poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à temps non complet et 1 poste d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet.

Le Maire propose à l'assemblée,

La création de 2 emplois, permanent à temps complet. Ces emplois seront pourvus par des agents titulaires relevant du grade d'adjoint technique

La création d'un emploi, permanent à temps non complet à raison de 32 heures 37. Cet emploi sera pourvu par un agent titulaire relevant du grade d'adjoint technique

La création d'un emploi, permanent à temps complet. Cet emploi sera pourvu par un agent titulaire relevant du grade d'adjoint administratif

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01 janvier 2025,

Filière : Technique

Grade : Adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe

Temps non complet

- ancien effectif : 0

- nouvel effectif : 1

Filière : Technique

Grade : Adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe

Temps complet

- ancien effectif : 0

- nouvel effectif : 2

Filière : Administrative

Grade : Adjoint administrative territorial principal de 1^{ère} classe

Temps complet

- ancien effectif : 1

- nouvel effectif : 2

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide la création de ces emplois et d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

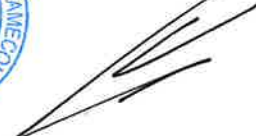
Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget 2024, chapitre 012.

Ces décisions sont **adoptées à l'unanimité** des suffrages exprimés.
Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.

Alexis THIRAULT,
Le secrétaire de séance.



Alain NORMAND,
Le Maire.



Publié sur le site internet
le :

Accusé de réception en préfecture
002-210206512-20241210-72-2024-DE
Date de télétransmission : 13/12/2024
Date de réception préfecture : 13/12/2024